ENQUETE LES FOUS EN LIBERTE A LYON

LYON MAG

RESTO Lyon plébiscite COLLOMB

PEDOPHILIE CHEZ LES CATHOS INTEGRISTES

karchérise Sarkozy N°163 NOVEMBRE 2006

> Martial Passi, maire de Givors



en accusation

Pourquoi l'OL risque d'exploser en Bourse

Passi en accusation

La gestion du maire communiste de Givors est de plus en plus contestée. Il est désormais accusé par ses opposants d'avoir favorisé le promoteur immobilier qui a construit l'immeuble où il vient de s'acheter un appartement.

Nous vous demandons d'engager une procédure judiciaire concernant les irrégularités relevées dans les opérations immobilières l'Orée du Rhône et les Pavillon de l'Orangerie." C'est par ces termes que quatre contribuables ont interpellé, le 6 octobre dernier, le maire communiste de Givors, Martial Passi, en lui demandant de proposer au prochain conseil municipal de porter plainte au nom de la commune. Une démarche réalisée très officiellement par huissier pour éviter toute contestation. Car c'est Passi lui-même qui est visé. Et s'il refuse, ces contribuables de Givors se tourneront vers le tribunal administratif pour être autorisé à porter plainte eux-mêmes en se substituant à la commune au nom de la défense de l'intérêt général. Une tactique bien connue des élus ou des militants associatifs qui veulent contester la gestion d'un maire ou un projet devant la justice. Au cœur de cette polémique : l'achat par Passi d'un appartement de 150 m², situé dans l'immeuble "l'Orée du Rhône". Selon ces contribuables, la mairie et ses satellites ont accordé un certain nombre d'avantages au promoteur qui l'a construit. "Aujourd'hui, je n'accuse pas Martial Passi de magouilles mais on a de quoi se poser des questions. A la justice de vérifier", explique Alain Pelosato, un des élus signataires de la lettre, en ajoutant: "Si Passi a eu son appartement moins cher parce que la commune a financé certains travaux qui n'étaient pas à sa charge, ça pose un problème." Et Pelosato n'est

"Pelosato avait démissionné en dénonçant les mensonges du maire"



"Aucune irrégularité!"

Maire communiste de Givors, Martial Passi dément toutes ces accusations.

"On va étudier cette demande des contribuables avec les services administratifs de la ville. Mais a priori, je me vois mal porter plainte dans ces deux opérations immobilières car il n'y a pour moi aucune irrégularité. Concernant l'immeuble où j'ai acheté mon appartement, la commune a simplement livré le terrain nu comme elle en a l'habitude. De plus, ces deux opérations ont permis de relancer les constructions privées dans notre ville. Quant à la vente de la Codegi, on avait deux solutions. Soit on augmentait encore le nombre de logements sociaux pour équilibrer la gestion, en passant de 769 à 1500 appartements. Soit on vendait. Vu que Givors a déjà 62 % de logements sociaux, on a préféré tout céder à l'Opac. Mais je ne suis pas dupe de toute cette affaire que certains essaient de monter en épingle. Car parmi ces contribuables, il y a Alain Pelosato, ancien secrétaire de la section communiste de Givors qui, au fond, n'a jamais accepté que ce soit moi et pas lui qui succède à Camille Vallin à la mairie. Les autres sont proches de Ribeyre, mon principal opposant".

pas un inconnu à Givors. Militant communiste depuis 34 ans, il a été pendant huit ans adjoint de Passi, de 1993 à 2001 avant de démissionner de manière spectaculaire en dénonçant les "mensonges du maire". Ce que Pelosato et ses amis ont découvert ? La commune de Givors a vendu en novembre 2003 un terrain, situé passage Mussieu, un peu en retrait des quais du Rhône. Ce qui a permis de construire l'Orée du Rhône. A l'époque, les Domaines avaient estimé son prix à 76 225 euros. A charge pour le promoteur de démolir le bâtiment vétuste existant sur ce terrain. Mais c'est la commune qui va financer cette démolition, soit une économie pour le promoteur

que ces contribuables évaluent à 47 000 euros. De plus, ils affirment que la Codegi, la société d'économie mixte qui gère les 769 logements sociaux de la ville, a également vendu à ce même promoteur un terrain situé à côté, moins cher qu'elle ne l'avait elle-même acheté en 1998. Alors qu'entre 1998 et 2003, le prix des terrains avait au contraire fortement augmenté.

"FALSIFIÉ"

Face à ces accusations, Passi crie "au complot" en affirmant que son principal opposant, Denis Ribeyre, est derrière toute cette opération. C'est vrai qu'il a été un des premiers à pointer l'achat de cet apparte-

"La Codegi est toujours en difficulté avec des pertes de 500 000 euros"

ment. Mais pas le seul. Ce sont bien des contribuables qui, de leur propre initiative, ont décidé de cette démarche. Mais Ribeyre ne s'est pas intéressé qu'au problème de l'appartement. Depuis des années, il épluche tous les documents clefs de la gestion municipale, les comptes administratifs, les bilans sociaux... Et il est arrivé à des conclusions surprenantes. Exemple: selon Ribeyre, Passi exagère les difficultés financières de sa commune pour justifier des impôts locaux assez lourds. Mais ce que dénonce le plus Ribeyre, ce sont les conditions dans lesquelles la Codegi a vendu son patrimoine à l'Opac du Rhône. Créée en 1959 et détenue à 80 % par la commune, la Codegi a lancé de nombreuses opérations déficitaires avec des investissements discutables mais aussi des frais de fonctionnements trop lourds. Du coup, en 1992, elle va être sauvée une première fois du dépôt de bilan par une aide de l'Etat de 230 000 euros et ses actionnaires, notamment la commune de Givors.

vont ajouter près de 400 000 euros. Mais dix ans plus tard, la Codegi est toujours en difficulté en affichant des pertes cumulées d'environ 500 000 euros.

5 MILLIONS D'EUROS

Une gestion dénoncée par la Mission interministérielle d'inspection du logement social, qui est chargée de contrôler ce type d'organisme. Du coup, le commissaire aux comptes va déclencher une procédure d'alerte au tribunal de commerce. Finalement, Martial Passi, devenu président de la Codegi, va décider de vendre ses logements sociaux à l'Opac du Rhône pour 30 millions d'euros. Mais Ribeyre l'accuse de ne pas avoir respecté un certain nombre de règles dans cette opération. Et selon Ribeyre, ce n'est pas une exception car Passi a fait voter au conseil municipal l'engagement de la Codegi dans une société civile immobilière "l'Arc-en-Ciel". Mais il a découvert que Passi n'avait pas attendu d'avoir le feu vert du conseil municipal pour déposer ces statuts au greffe du tribunal de commerce, six mois plus tôt. Passi plaide "l'erreur administrative" en rejetant la faute sur le directeur de la Codegi. Mais Ribeyre a porté plainte pour faux

en écriture publique. Le maire a aussi fait rembourser par la commune de Givors un prêt de la Codegi pour lequel elle s'était portée caution, soit près de 5 millions d'euros. "En fait, tout était bon pour persuader l'Opac de reprendre la Codegi qu'il fallait présenter sous son meilleur jour", affirme Ribeyre. Des accusations récapitulées dans un tract rédigé par Ribeyre diffusé à Givors, ce qui lui a valu une plainte en diffamation de Passi qui lui réclame 60 000 euros. Du coup, Ribeyre a dû s'expliquer devant le tribunal correctionnel le 10 octobre dernier. Car Passi a fourni un certain nombre de documents pour contester les accusations de son adversaire qui a aussitôt affirmé que ces pièces étaient falsifiées! Et Ribeyre a porté plainte contre Passi pour tentative d'escroquerie au jugement. Un épisode de plus dans la véritable guérilla que se livrent les deux hommes. Une certitude : à moins de 18 mois des prochaines élections municipales, Martial Passi, après douze ans de règne, est confronté à des opposants déterminés. Et qui sont d'autant plus crédibles qu'ils sont issus de son propre camp.

> Lionel Favrot l.favrot@lyonmag.com

